

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2021/124**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 23

**SÉANCE EN DATE DU 25 OCTOBRE 2021**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 7 : MARCHÉ DE NOËL  
1. ANIMATION**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Sébastien GLOCK, conseiller municipal, qui indique que la ville de Sarralbe souhaite organiser deux marchés de Noël aux dates suivantes sur la place de la république : 10 et 17 décembre 2021, avec la participation d'une trentaine d'exposants des métiers de bouche et d'artisanat,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'organiser deux marchés de Noël les 10 et 17 décembre 2021, qui auront lieu en soirée,
- de prendre en charge une campagne d'annonce de l'évènement par Radio Mélodie pour un montant de 548,88 € TTC,
- de prendre en charge un spectacle de feu animé par Light of Fire pour un montant de 1 168,50 €,
- de prendre en charge les frais annexes liés à l'organisation de cette manifestation, à savoir frais de déplacement, frais de repas, frais de décoration et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de la manifestation,
- de prendre acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal 2021.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 27 octobre 2021

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 27 octobre 2021  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT